



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 21 novembre 2011 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011

CM-201111307 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2011 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2011

2 Adoption du procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011

3 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapport des commissions

4.1 Dépôt du compte-rendu de la Commission des finances et de l'administration –
20 septembre 2011

4.2 Dépôt du compte-rendu de la Commission des finances et de l'administration – 2 novembre 2011

4.3 Vacant

4.4 Dépôt du compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme – séance publique du 22 septembre 2011

5 Rapport des services

- 5.1 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est et dépôt de la liste de contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$
- 5.2 Dépôt des indicateurs de gestion 2010
- 5.3 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal
- 5.4 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2012
- 5.5 Approbation de la convention de sursis d'exécution de jugement
- 5.6 Appui au projet Pédibus – transport collectif à pied pour le déplacement sécuritaire des enfants
- 5.7 Vacant
- 5.8 Fermeture de la caserne de pompiers afin de pouvoir donner l'immeuble à la Ville de Montréal pour être utilisé à des fins de caserne de pompiers
- 5.9 Fermeture de la piscine du parc des Vétérans
- 5.10 Dépôt des attestations de réussite de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour monsieur le maire, Robert Coutu, messieurs les conseillers Mario Bordeleau et Michel Bélisle et mesdames les conseillères Monique Major et Sylvie Dauphinais
- 5.11 Modification de la résolution CM-201101013 concernant la Coupe Dodge qui aura lieu du 18 au 22 avril 2012 afin d'augmenter le nombre d'heures de glace – 2 656 \$ plus taxes
- 5.12 Modification des factures pour les organismes communautaires classés B ou C relativement au prêt de l'autobus – 622.25 \$
- 5.13 Donation de l'immeuble situé au 11369-11371, rue Notre-Dame à la Ville de Montréal (Caserne de pompiers)
- 5.14 Demande d'aide financière au Programme conjoint en protection civile pour la réalisation d'un Programme de formation sur la sécurité civile dans l'est de Montréal – 5 000 \$
- 5.15 Adoption du mémoire préparé par la Ville de Montréal-Est à l'attention de l'Office de consultation publique de Montréal relativement à l'implantation d'une usine de bio-méthanisation sur notre territoire par l'agglomération le 5 décembre 2011
- 5.16 Vacant
- 5.17 Reconnaissance de l'apport de l'industrie du polyester à la vitalité économique de l'Est de Montréal
- 5.18 Approbation de la Programmation budgétaire 2011 – 2012 ainsi que de la Programmation annuelle des activités 2011-2012 de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est

6 Règlement

- 6.1 Règlement 17-2011 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* - Adoption
- 6.2 Second projet - Règlement 713-85 modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de retirer, dans la zone 7, la classe d'usage « Entreposage extérieur »
- 6.3 Vacant
- 6.4 Avis de motion – *Règlement décrétant les travaux de réfection des parcs des Vétérans et Edmond-Robin*

7 Adjudication de contrats

- 7.1 Contrat d'élimination des neiges usées entre Lafarge Canada inc. et la Ville de Montréal-Est – 130 000 \$
- 7.2 Contrat pour l'achat de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2011-2012 – 230 000 \$
- 7.3 Vacant
- 7.4 Contrats d'assurance de dommages pour la Ville de Montréal-Est – 45 770 \$

8 Mandat de services professionnels

9 Personnel

10 Demande de contributions financières

- 10.1 Prêt de l'autobus à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est afin de permettre à l'équipe de hockey les Éclipses de Montréal-Est, catégorie Bantam B, de participer à un tournoi de hockey les 3, 4 et 5 février 2012 à La Baie
- 10.2 Prêt de la salle 1 à l'AIEM pour un cocktail de Noël
- 10.3 Don à l'école Saint-Octave pour l'achat de 16 uniformes de mini-basket – 350 \$
- 10.4 Commandite pour l'organisation d'un camp pour adultes de l'Association de la Sclérose en plaques, section Est de Montréal – 200 \$
- 10.5 Don à la Société d'habitation de la Sclérose en plaques afin de contribuer à l'achat et l'installation d'une enseigne pour la maison Évelyne-Opal – 250 \$
- 10.6 Don d'appareils audio et vidéo de la Ville de Montréal-Est à l'école Saint-Octave
- 10.7 Contribution financière pour la campagne de financement de l'organisme Action Secours Vie d'Espoir – 500 \$
- 10.8 Don pour la réparation d'un quadriporteur – 528 \$

11 Relation publique

12 Proclamation

13 Affaire nouvelle

Période de questions relatives à l'ordre du jour
Levée de la séance

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau propose de modifier la proposition principale afin d'ajouter le point 13.1 à l'ordre du jour proposé de la séance ordinaire du Conseil du 21 novembre 2011 tel que décrit ci-dessous :

13.1 Restructuration de la Ville de Montréal-Est

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable. Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Anne St-Laurent.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 21 novembre 2011 ci-dessus tel que modifié par l'ajout du point 13.1 :

13.1 Restructuration de la Ville de Montréal-Est

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2011

CM-201111308 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201111309 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 17 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION – 20 SEPTEMBRE 2011

CM-201111310 4.1

Le greffier dépose, séance tenante et pour information, le compte-rendu de la Commission des finances et de l'administration tenue 20 septembre 2011.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION - 2 NOVEMBRE 2011

CM-201111311 4.2

Le greffier dépose, séance tenante et pour information, le compte-rendu de la Commission des finances et de l'administration tenue 2 novembre 2011.

VACANT 4.3

COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – SÉANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

CM-201111312 4.4

Le greffier dépose, séance tenante et pour information, le compte-rendu de la séance publique du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 septembre 2011.

RAPPORT DES SERVICES 5

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET DÉPÔT DE LA LISTE DE CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ AINSI QUE DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$

CM-201111313

5.1

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je procède aujourd'hui, à titre de maire de la Ville de Montréal-Est, à la présentation du rapport annuel sur la situation financière de la Ville. Ce rapport reflète tout le travail accompli dans le but d'assurer une gestion saine et efficace et d'offrir à nos citoyens des services de qualité.

Rapport financier de la Ville de Montréal-Est 2010

Le rapport financier pour l'année 2010 a été déposé auprès du Ministère des Affaires municipales en mars 2011. Le rapport financier a fait l'objet d'un rapport de l'auditeur indépendant sans réserve, indiquant que les états financiers produits donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal-Est. Pour l'année 2010, le budget de la Ville de Montréal-Est s'élevait à 37 350 000 \$. La quote-part de l'agglomération au budget totalisait 16 516 923 \$, soit 44 % du budget total. L'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales a été de 2 558 412 \$. Les revenus au 31 décembre 2010 ont totalisé 38 721 262 \$, dont 90 %, représentaient des revenus de taxes. La quote-part de l'agglomération de Montréal s'élevait à 16 375 238 \$. Le total des subventions a été de 888 428 \$, dont 404 000 \$ pour nos travaux d'investissement.

La Ville a procédé à d'importants investissements financiers au cours de 2010 dont certains projets se sont terminés en 2011. Parmi les principales réalisations, mentionnons :

Projets terminés en 2011

- Le prolongement de l'avenue Lakefield, renommée boulevard Joseph-Versailles en hommage à notre maire fondateur, dont l'ouverture officielle a eu lieu le 4 novembre dernier,
- La réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Ste-Catherine et Victoria,
- L'acquisition de l'église St-Octave,
- Issues de secours au Centre récréatif Édouard-Rivet,
- Dépenses relatives au pavage de rues et à la réfection de trottoir.

Projets 2010

- Investissement en équipement, câblage informatique et de télécommunication, matériel réseautique, sécurité, accès sans fil, et l'enseigne du Centre récréatif Édouard-Rivet,
- Renouvellement d'équipement informatique (ordinateurs, serveurs) par contrat de location-acquisition – 3 ans,
- Matériel roulant et divers projets.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2011, 2012 et 2013

Le budget du programme triennal d'immobilisations pour 2011 s'élevait à 8 746 500 \$, et avait pour objectif les réaménagements de parcs, le renouvellement de matériel roulant et d'équipement, la restauration du cénotaphe au parc René-Labrosse, l'éclairage au terrain de balle du C.R.É.-R., et de terminer les projets amorcés; de plus, nous avons débuté l'aménagement de l'intersection Métropolitain/Marien qui s'échelonne sur trois ans.

Indications préliminaires quant aux états financiers de l'année 2011

Les résultats de l'année 2011 seront directement tributaires de décisions rendues, de la situation économique locale, et des impacts de ces éléments sur le potentiel fiscal de la Ville de Montréal-Est.

Rémunération et allocation des élus municipaux

Selon l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le présent rapport doit aussi indiquer les rémunérations et allocations de dépenses des élus.

La Ville de Montréal-Est a rémunéré le maire suivant un salaire de base annuel de 64 405 \$ ainsi qu'une allocation annuelle de dépenses non imposable d'un montant de 14 951 \$. De plus, à titre de membre du conseil d'agglomération de Montréal une somme de 10 344 \$ me sera versée, ainsi qu'une rémunération de 517 \$ par séance présente à titre de vice-président à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, ainsi qu'à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, plus une rémunération de 259 \$ par séance à titre de membre sur la Commission sur les finances et l'administration. La rémunération maximale pour ces commissions est de 15 515 \$ par année.

Chacun des six conseillers de la Ville de Montréal-Est a reçu un salaire annuel de base de 17 863 \$, ainsi qu'une allocation annuelle de dépenses non imposable de 8 931 \$.

Ces sommes sont déboursées en conformité avec la disposition de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Liste des contrats

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste comprend également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclue avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale égale ou supérieure à 25 000 \$.

Orientations générales pour le budget de l'année 2012

D'importantes considérations influenceront le budget 2012, notamment la conversion de la raffinerie Shell Canada ltée en terminal, le résultat des demandes de révision en évaluation à la suite du dépôt du rôle 2011-2013, et l'augmentation générale de l'indice des prix à la consommation ainsi que des taxes gouvernementales, quote-part ou autre. Nos efforts seront orientés sur la minimisation de l'impact de ces

considérations sur nos citoyens, et l'élaboration de solutions et d'une planification à court, moyen et long terme pour que les effets et conséquences de ces conditions économiques soient réduits au maximum.

Plan triennal 2012-2013-2014

Le Plan triennal d'immobilisations tiendra compte des projets demeurés en réflexion pour 2011; il sera révisé en fonction des conditions économiques locales et générales. Une sélection judicieuse devra être réalisée afin de déterminer des projets ayant un certain potentiel de développement ou un retour sur investissement.

Le budget 2012 de la Ville de Montréal-Est ainsi que le Plan triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 seront déposés lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue le mercredi 14 décembre 2011 à 18 h 30.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De publier le rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2010

CM-201111314

5.2

Le greffier dépose, séance tenante et pour information, les indicateurs de gestion pour l'exercice financier 2010, et ce, conformément aux exigences de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RRQ, c. M-22.1, r. 1).

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CM-201111315

5.3

Le greffier dépose séance tenante, la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Sylvie Dauphinais, Monique Major et Anne St-Laurent, ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2012

CM-201111316

5.4

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2012, lesquelles se tiendront les jours suivants : 25 janvier, 29 février, 28 mars, 25 avril, 30 mai, 27 juin, 29 août, 26 septembre, 31 octobre, 28 novembre et 19 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LA CONVENTION DE SURSIS D'EXÉCUTION DE JUGEMENT

CM-201111317

5.5

Considérant que Mango Industrie du cuivre inc. s'est adressée à la Ville de Montréal-Est afin qu'elle sursoie à sa procédure de vente de son immeuble pour taxes impayées;

Considérant que cette entreprise a démontré être en mesure de pouvoir améliorer sa situation financière et qu'elle fait des profits depuis peu;

Considérant que pour donner une chance à cette entreprise, tout en protégeant les sommes dues à la Ville, cette dernière a décidé, lors de sa séance du conseil de septembre 2011, d'entreprendre plutôt une procédure judiciaire pour recouvrement des taxes impayées à l'encontre de Mango Industrie du cuivre inc. au lieu de procéder à une vente de l'immeuble pour taxes impayées;

Considérant que Mango Industrie du cuivre inc. aimerait obtenir un sursis pour le paiement des sommes dues;

Considérant qu'il s'agit d'une entreprise qui contribue à la richesse de notre collectivité en créant des emplois;

Considérant que les sommes dues seront protégées par un jugement et une hypothèque légale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'approuver la convention de sursis d'exécution de jugement dans le dossier de la requête introductive d'instance pour le recouvrement des taxes impayées et dues par Mango Industrie du cuivre inc. à la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI AU PROJET PÉDIBUS – TRANSPORT COLLECTIF À PIED POUR LE DÉPLACEMENT SÉCURITAIRE DES ENFANTS

CM-201111318

5.6

Considérant que le projet Pédibus consiste en un service de transport collectif à pied pour le déplacement sécuritaire des enfants entre la maison et l'école sous la supervision de parents bénévoles, le Pédibus respecte, comme un autobus, un parcours, un horaire et des arrêts précis et l'enfant rejoint le Pédibus et fait le trajet vers l'école avec ses copains;

Considérant que ce système apporte de multiples bienfaits: activités physiques, éducation routière, apprentissage de l'autonomie, socialisation des enfants, mais aussi gain de temps pour les parents, et moins de pollution autour des écoles;

Considérant qu'il s'agit d'un projet innovateur dans le milieu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Que la Ville de Montréal-Est appui le projet Pédibus, transport collectif à pied pour le déplacement sécuritaire des enfants;

De transmettre une copie de cette résolution à la Table de concertation 6-11 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

5.7

FERMETURE DE LA CASERNE DE POMPIERS AFIN DE POUVOIR DONNER L'IMMEUBLE À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CASERNE DE POMPIERS

CM-201111319

5.8

Considérant que la compétence en matière de sécurité incendie relève de l'agglomération de Montréal;

Considérant que tant que l'immeuble demeure une caserne de pompiers, la Ville ne peut l'aliéner puisqu'il est affecté à une utilité publique (a. 916 C.c.Q.);

Considérant que la Ville de Montréal s'engage à maintenir une caserne de pompiers dans ledit immeuble.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent ,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la fermeture de la caserne de pompiers, laquelle occupe l'immeuble sis au 11369-11371, rue Notre-Dame et de retirer cet immeuble du domaine public de la Ville de Montréal-Est afin qu'il puisse être aliéné.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

M. le conseiller Alain Dion.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

FERMETURE DE LA PISCINE DU PARC DES VÉTÉRANS

CM-201111320

5.9

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport préparé par la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles concernant la sécurité de la piscine située au Parc des Vétérans, lequel établit qu'elle n'est pas réglementaire;

Considérant que la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles souhaite être dégagée de toute responsabilité résultant de la condition de la piscine;

Considérant que la sécurité des usagers doit être assurée;

Considérant qu'un projet de réaménagement de ce parc est présentement en cours et prévoit notamment le remplacement des jeux d'eau;

Considérant que des coûts pouvant s'élever entre 200 000 \$ et 300 000 \$ sont nécessaires pour la réfection de la piscine et du chalet de ce parc pour assurer sa conformité.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De fermer la piscine située au parc des Vétérans et de prendre les moyens requis afin de sécuriser le site.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE POUR MONSIEUR LE MAIRE, ROBERT COUTU, MESSIEURS LES CONSEILLERS MARIO BORDELEAU ET MICHEL BÉLISLE ET MESDAMES LES CONSEILLÈRES MONIQUE MAJOR ET SYLVIE DAUPHINAIS

CM-201111321

5.10

Et résolu

Le greffier dépose, séance tenante, les attestations de réussite de la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour M. Robert Coutu, maire, Mmes Monique Major et Sylvie Dauphinais, conseillères et monsieur Michel Bélisle, conseiller et ce, conformément à la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM-201101013 CONCERNANT LA COUPE DODGE QUI AURA LIEU DU 18 AU 22 AVRIL 2012 AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE D'HEURES DE GLACE – 2 656 \$ PLUS TAXES

CM-201111322

5.11

Considérant qu'à la suite de changements, la Ville recevra des équipes de la catégorie Junior AA plutôt que Atome BB;

Considérant la demande faite par l'Association de hockey mineur Montréal-Est pour que soit mis à sa disposition une banque d'heures supplémentaires, lors de la coupe Dodge qui se tiendra du 18 au 22 avril 2012 au CRER, puisque dans cette catégorie, les parties sont plus longues que dans l'Atome, soit 16 heures de plus que celles initialement prévues;

Considérant qu'il s'agit d'un budget supplémentaire de 2 656 \$ plus taxes pour le coût des heures de glace laquelle somme s'ajouterait au budget initial de 4 980 \$ plus taxes et qui représente 30 heures de glace ayant déjà été accordé en janvier dernier par le conseil;

Considérant que ces heures de glace sont des heures supplémentaires à notre contrat avec le gestionnaire (SRLPAT), les heures réservées à la Ville étant de 1 100 heures annuellement;

Considérant que cette année, nous avons dans ces 1 100 heures de glace: L'AHMME, les cols bleus, le Junior AAA, le patin et le hockey libre, l'école St-Octave, le tournoi Bantam et la Coupe Dodge.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, Chef de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires et de modifier la résolution CM-201101013 afin d'autoriser une dépense supplémentaire de 2 656 \$ plus taxes afin de permettre la tenue de la coupe Dodge. Toutefois, la Ville devra d'abord mettre les heures de glace résiduelles qui lui sont réservées dans le cadre du contrat intervenu entre elle et la SRLPAT à la disposition de l'Association de hockey mineur Montréal-Est, et de ce fait, la somme ainsi accordée ne pourra être utilisée que s'il ne reste plus d'heures de glace réservées pour les besoins de la Ville de Montréal-Est dans le cadre dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DES FACTURES POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES CLASSÉS B OU C RELATIVEMENT AU PRÊT DE L'AUTOBUS - 622.25 \$

CM-201111323

5.12

Considérant que des organismes communautaires de catégorie B ou C, telle qu'établie par la *Politique et procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est*, payaient un tarif de 17 \$ pour l'utilisation de l'autobus de la Ville;

Considérant les modifications apportées aux tarifs pour l'utilisation de l'autobus au mois de juin dernier;

Considérant que tous les organismes classés B ou C ont été avisés verbalement à la fin octobre et qu'une lettre suivra en novembre pour les informer des changements apportés;

Considérant que depuis l'entrée en vigueur du nouveau tarif et le moment où les organismes en ont été avisés, 4 organismes accrédités par la Ville, soient l'AFÉAS, la Légion Royale, les Filles d'Isabelle et l'Escadron ont effectué 8 sorties avec l'autobus de la Ville;

Considérant que les organismes n'ont pas été avisés de cette nouvelle tarification au moment d'emprunter l'autobus et qu'ils ont fait payer les participants à leurs sorties en fonction du 17 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, Chef de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires et de modifier les factures des organismes les Filles d'Isabelle, l'AFÉAS, la Légion Royale et l'Escadron pour leurs sorties effectuées au mois de septembre et octobre afin que le tarif d'utilisation de l'autobus soit de 17 \$ au lieu de 36 \$;

D'autoriser la trésorière à rembourser les sommes dues sur les factures payées et portant les numéros 2011-000394 et 2011-000393.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11369-11371, RUE NOTRE-DAME (CASERNE DE POMPIERS)

CM-201111324

5.13

Considérant que la responsabilité de la sécurité incendie sur l'île de Montréal est une compétence d'agglomération;

Considérant que l'immeuble situé au 11369-11371, rue Notre-Dame est la propriété de la Ville de Montréal-Est et qu'il est utilisé à des fins de caserne de pompiers;

Considérant qu'il serait normal que l'agglomération de Montréal soit responsable dudit immeuble, puisqu'elle en est l'occupante et qu'il est utilisé pour une fin d'agglomération;

Considérant cependant que, si la Ville de Montréal devait cesser de l'utiliser à des fins de caserne de pompiers, la Ville de Montréal-Est veut pouvoir ravoir l'immeuble si elle le juge à propos, et ce, aux mêmes conditions que celles établies au projet de contrat de donation, projet préparé par Me Marie-Andrée Simard, notaire (numéro de dossier: 11-001815);

Considérant que la ville de Montréal-Est a fermé la caserne, que l'immeuble du 11369-11371, rue Notre-Dame n'est donc plus affecté pour une fin publique et que la Ville de Montréal-Est a, de ce fait, retiré l'immeuble de son domaine public.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'acte de donation de l'immeuble situé au 11369-11371, rue Notre-Dame et préparé par Me Marie-Andrée Simard, notaire (numéro de dossier: 11-001815) et d'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, ou le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer au nom de la Ville de Montréal-Est, ledit acte.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

M. le conseiller Alain Dion.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME CONJOINT EN PROTECTION CIVILE POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION SUR LA SÉCURITÉ CIVILE DANS L'EST DE MONTRÉAL – 5 000 \$

CM-201111325

5.14

Considérant que les villes liées et les arrondissements de l'île de Montréal ont des responsabilités en matière de sécurité civile;

Considérant qu'elles doivent notamment adopter des Plans d'urgence, de relève et de missions afin de pouvoir faire face à diverses situations d'urgence;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a des ententes d'entraide avec les arrondissements voisins s'il advenait une situation nécessitant le déclenchement de mesures d'urgence;

Considérant également qu'il existe des risques technologiques sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'une catastrophe ne connaît pas de frontière et qu'il est dans l'intérêt des intervenants de l'Est de Montréal de se connaître afin d'être en mesure de collaborer si un tel événement devait survenir;

Considérant que le projet comporte deux volets: un premier qui consiste à former les intervenants responsables de mission en cas de mesures d'urgence, et un second qui vise à informer la population sur les comportements à avoir advenant le déclenchement d'un état d'urgence;

Considérant que la date limite pour déposer une demande de financement était le 1er novembre 2011;

Considérant que le promoteur du projet doit avancer la contribution fédérale qui sera adjugée pour le projet;

Considérant la demande faite au Programme par Me Roch Sergerie, greffier.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la demande faite par Me Roch Sergerie, greffier, au Programme conjoint en protection civile pour la réalisation d'un Programme de formation en sécurité civile;

D'autoriser une dépense au budget de l'année 2012 au montant de 5 000 \$ à titre de contribution de la Ville de Montréal-Est pour la réalisation du Programme de formation sur la sécurité civile;

De réserver une somme de 25 000 \$ au budget de 2012, laquelle somme correspond au montant qui pourrait être accordé par Sécurité publique Canada pour la réalisation du Programme et que la Ville doit avancer;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, les ententes avec les différents partenaires soit les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles ainsi que le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À L'ATTENTION DE L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE BIOMÉTHANISATION SUR NOTRE TERRITOIRE PAR L'AGGLOMÉRATION LE 5 DÉCEMBRE 2011

CM-201111326

5.15

Considérant que l'agglomération de Montréal prévoit l'implantation d'une usine de biométhanisation sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire déposer un mémoire devant l'Office de consultation publique de Montréal le 5 décembre 2011.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver le projet de mémoire préparé par la Ville de Montréal-Est relativement à l'implantation d'une usine de bio-méthanisation sur notre territoire par l'agglomération de Montréal;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, à déposer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ledit mémoire auprès de l'Office de consultation publique de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

5.16

RECONNAISSANCE DE L'APPORT DE L'INDUSTRIE DU POLYESTER À LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL

CM-201111327

5.17

La chaîne de polyester de Montréal-Est, unique en Amérique du Nord, se compose d'un raffineur et de trois entreprises pétrochimiques qui emploient plus de 900 personnes et agissent en synergie : les produits de l'un sont la matière de l'autre;

Considérant que ces entreprises sont membres de l'Association industrielle de l'est de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De reconnaître l'apport appréciable des entreprises faisant partie de l'industrie du polyester à la vitalité économique de l'est de Montréal ainsi qu'au secteur industriel de la Ville de Montréal-Est, lesquelles entreprises sont : Suncor Énergie, Parachem, Cepsa Chimie Montréal et Selenis Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE 2011 – 2012 AINSI QUE DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS 2011-2012 DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES / POINTE-AUX-TREMBLES / MONTRÉAL-EST

CM-201111328

5.18

Considérant l'entente intervenue avec la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est sur le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local (CM-200908210) et qu'en vertu de cette entente, la Ville doit approuver la Programmation budgétaire 2011-2012 ainsi que la Programmation annuelle des activités 2011-2012;

Considérant la Programmation budgétaire 2011-2012 et la Programmation annuelle des activités 2011-2012 soumises par la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est pour approbation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver la Programmation budgétaire 2011-2012 ainsi que la Programmation annuelle des activités 2011-2012 de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS **6**

RÈGLEMENT 17-2011 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS - ADOPTION

CM-201111329 6.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement 17-2011 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-85 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER, DANS LA ZONE 7, LA CLASSE D'USAGE "ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR"

CM-201111330 6.2

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 3 novembre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement - Règlement 713-85 modifiant le règlement de zonage numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de retirer, dans la zone 7, la classe d'usage "entreposage extérieur".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT 6.3

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES PARCS DES VÉTÉRANS ET EDMOND-ROBIN

CM-201111331 6.4

Madame Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant les travaux de réfection des parcs des Vétérans et Edmond-Robin

ADJUDICATION DE CONTRATS **7**

CONTRAT D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES ENTRE LAFARGE CANADA INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST – 130 000 \$

CM-201111332 7.1

Considérant que la durée de l'actuelle convention d'élimination des neiges usées intervenue entre Lafarge Canada inc. et la Ville de Montréal-Est est de plus de 5 ans, ce qui déroge à l'article 29.3 *Loi sur les cités et Villes*;

Considérant qu'à la suite de la vérification du MAMROT, ceux-ci ont avisé la Ville que le dossier relatif au contrat pour l'élimination de la neige usée ne contenait pas suffisamment d'informations permettant de conclure que Lafarge inc. était un fournisseur unique pour l'élimination de la neige usée pour la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet à une Ville d'adjuger un contrat à un fournisseur unique de biens et de services;

Considérant qu'à la suite des recherches faites par la Direction des travaux publics, il a été établi que cette entreprise est effectivement un fournisseur unique pour l'élimination de la neige usée de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il y a donc lieu de remplacer le contrat actuel par un nouveau contrat d'une durée maximale de 5 ans;

Considérant le projet de convention d'élimination des neiges usées soumis à l'attention des membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver la Convention d'élimination des neiges usées, laquelle remplace et résilie la convention au même objet intervenue entre les mêmes parties en décembre 2009;

D'autoriser une dépense pour l'élimination de la neige usée, pour la saison 2011-2012, de 130 000 \$;

D'autoriser le Directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution dont ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2011-2012 – 230 000 \$

CM-201111333

7.2

Considérant que l'agglomération fait partie d'un regroupement d'achats pour le sel pour la saison 2011-2012;

Considérant que le fait de faire partie de ce regroupement nous donne un meilleur prix;

Considérant que pour la Ville de Montréal-Est le prix est de 66.43 \$ la tonne métrique, incluant le transport, mais excluant les taxes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner l'entente numéro 676255 intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie technologie de dégivrage Cargill pour la saison hivernale 2011-2012 au coût de 66.43 \$ la tonne métrique incluant le transport et excluant les taxes.

D'autoriser le Directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

7.3

CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST – 45 770 \$

CM-201111334

7.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie du regroupement des municipalités de l'île de Montréal pour l'acquisition d'assurance de dommages;

Considérant que, dans le cadre de ce regroupement, les villes reconstituées de l'île de Montréal ont mandaté l'Union des municipalités du Québec afin de négocier, en leurs noms, l'achat d'assurance de dommages;

Considérant que le groupe René Laporte & associés, conseil et gestion des risques en assurances, recommande aux villes faisant partie du regroupement de renouveler les contrats d'assurance avec les assureurs actuels, soit, Chartis, Lloyds, Lombard et Affiliated FM;

Considérant que les représentants des villes reconstituées sont en faveur de la proposition du groupe René Laporte & associés de renouveler les contrats d'assurance avec les assureurs actuels;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir au budget de 2012, outre le coût pour le renouvellement des contrats, une somme pour tenir compte des changements pouvant survenir en cours d'année.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de René Laporte & associés à l'effet de renouveler, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012 inclusivement les contrats d'assurance dommage auprès des entreprises suivantes :

- Pour les contrats d'assurance des biens ainsi que de bris des machines (équipements), de renouveler les contrats existants avec l'assureur Affiliated FM en contrepartie du paiement des primes respectives de 18 634 \$ et 2 377 \$ avant la taxe (9%);
- Pour le contrat d'assurance délits, de renouveler le contrat existant avec l'assureur Chartis en contrepartie du paiement de la prime de 865 \$ avant la taxe (9%);

- Pour les contrats d'assurance responsabilité civile primaire et excédentaire ainsi que pour la responsabilité municipale, de renouveler les contrats existants avec l'assureur Lloyd's en contrepartie du paiement de primes respectives de 4 909 \$, 2 919 \$ et 4 132 \$ avant la taxe (9%);
- Pour les contrats d'assurance automobile des propriétaires et automobile des garagistes, de renouveler le contrat existant avec l'assureur Lombard en contrepartie du paiement des primes respectives de 7 630 \$ et 972 \$ avant la taxe (5%);

D'autoriser le versement de la somme de 9 518 \$ à l'Union des municipalités du Québec à titre de contribution de la Ville de Montréal-Est au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour l'année 2013;

D'inscrire au budget 2012 une somme de 5 000 \$ pour tenir compte des ajustements pouvant survenir en cours d'année;

D'autoriser le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

PRÊT DE L'AUTOBUS À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST AFIN DE PERMETTRE À L'ÉQUIPE DE HOCKEY LES ÉCLIPSES DE MONTRÉAL-EST, CATÉGORIE BANTAM B, DE PARTICIPER À UN TOURNOI DE HOCKEY LES 3,4,ET 5 FÉVRIER 2012 À LA BAIE

CM-201111335 10.1

Considérant que l'Association du hockey mineur de Montréal-Est désire utiliser gratuitement l'autobus de la Ville pour permettre à l'équipe de hockey les Éclipses de Montréal-Est, catégorie Bantam B, de participer à un tournoi qui se déroulera les 3,4 et 5 février 2012 à La Baie;

Considérant que ce tournoi se déroulera les 3,4 et 5 février 2012 à La Baie;

Considérant que l'Association du hockey mineur de Montréal-Est a utilisé l'autobus en 2011 pour un tournoi Bantam A et un tournoi Junior B au Saguenay;

Considérant que cet organisme est accrédité catégorie A par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que cette demande constitue une dérogation à la *Politique et procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est* puisque la distance parcourue est de plus de 550 km.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, Chef de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires et de prêter l'autobus à l'Association du hockey mineur de Montréal-Est pour permettre à l'équipe de hockey les Éclipses de Montréal-Est, catégorie Bantam B, de participer au tournoi qui se déroulera les 3,4, et 5 février 2012 à La Baie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE LA SALLE 1 À L'AIEM POUR UN COCKTAIL DE NOËL LE 6 DÉCEMBRE 2011

CM-201111336 10.2

Considérant que l'AIEM aimerait avoir la salle 1 pour organiser son cocktail de Noël, le 6 décembre 2011;

Considérant que cet événement rassemble une centaine d'intervenants du territoire de Montréal-Est;

Considérant que la salle lui est prêtée chaque année pour cet événement;

Considérant que la salle 1 est disponible;

Considérant que les heures discrétionnaires allouées à la Ville de Montréal-Est dans le contrat la liant à la SRLPAT pour la gestion du CRER pour le prêt de salle ne sont pas dépassées.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, Chef de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires et de prêter la salle 1 à l'AIEM pour l'organisation de son cocktail de Noël le 6 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR L'ACHAT DE 16 UNIFORMES DE MINI-BASKET – 350 \$

CM-201111337

10.3

Considérant que nous avons reçu une demande de M. André Lefebvre, éducateur physique à l'école Saint-Octave, afin que nous accordions un don pour l'achat de 16 uniformes au coût de 1 100 \$;

Considérant que l'équipe de mini-basket de l'école Saint-Octave fait partie de la Ligue de mini-basket du réseau des écoles primaires de Pointe-aux-Trembles;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, Chef de la division des affaires publiques et des communications.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De faire une contribution au montant de 350 \$ à l'école Saint-Octave pour l'achat de 16 uniformes pour son équipe de mini-basket et ce, conditionnellement à ce que l'école Saint-Octave obtienne un financement lui permettant de combler l'écart entre le coût pour l'achat des 16 uniformes, soit 1 100 \$, et le don fait par la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMANDITE POUR L'ORGANISATION D'UN CAMP POUR ADULTES DE L'ASSOCIATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION EST DE MONTRÉAL - 200 \$

CM-201111338

10.4

Considérant que nous avons reçu une demande de madame Suzanne Décarie, présidente d'honneur, pour une commandite de l'événement Quille-O-Thon;

Considérant que cet événement a pour but d'amasser des fonds nécessaires à la réalisation d'un camp estival pour les adultes atteints de la sclérose en plaques;

Considérant que le coût de la commandite d'une allée est de 200 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, Chef de la division des affaires publiques et des communications et d'accorder un don de 200 \$ à l'Association de la sclérose en plaques, section est de Montréal, pour cette collecte de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES AFIN DE CONTRIBUER À L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE POUR LA MAISON ÉVELYNE-OPAL -250 \$

CM-201111339

10.5

Considérant que nous avons reçu une lettre du président du CA de l'Association de la sclérose en plaques, section Est de Montréal demandant une contribution pour permettre à la Maison Évelyne-Opal de se doter d'une enseigne afin de mieux faire connaître cette ressource de la Ville;

Considérant que l'Association de la Sclérose en plaques, section Est de Montréal et que la Société canadienne de la Sclérose en plaques contribueraient aussi.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, Chef de la division des affaires publiques et des communications et d'accorder un don de 250 \$, à la Société d'habitation de la Sclérose en plaques, Section Est de Montréal pour doter la Maison Évelyne-Opal d'une enseigne et ce, conditionnellement à la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON D'APPAREILS AUDIO ET VIDÉO DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

CM-201111340

10.6

Considérant que l'école Saint-Octave désire avoir du matériel audio et vidéo afin de développer certains projets avec les jeunes qui leur permettront de développer des connaissances d'animation ou autres;

Considérant que ces appareils seront employés à différents niveaux, notamment pour une radio étudiante, permettant ainsi de développer les compétences en français tant à l'oral qu'à l'écrit;

Considérant que les appareils audio et vidéo figurant dans le document intitulé « Liste du matériel » et préparé par la division des loisirs, de la culture et des services communautaires ne servent plus à la Ville et n'ont pas de valeur marchande;

Considérant que le matériel est obsolète et n'a plus aucune valeur marchande;

Considérant cependant que ces appareils peuvent avoir une deuxième vie pour les jeunes de l'école Saint-Octave.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, Chef de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires, et de donner ces appareils qui figurent dans le document intitulé « Liste du matériel » à l'école Saint-Octave, afin que les jeunes, principalement de Montréal-Est, puissent en profiter et acquérir d'autres compétences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR – 500 \$

CM-201111341

10.7

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir œuvre auprès des familles démunies de l'est de Montréal et assure également la distribution de petits déjeuners dans quatre écoles du territoire de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles;

Considérant qu'Action Secours Vie d'Espoir demande une contribution financière afin de pouvoir continuer à aider les citoyens de Montréal-Est et des environs.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, Chef de la division des affaires publiques et des communications et d'autoriser une contribution financière 500 \$ pour aider l'organisme Action Secours Vie d'Espoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON POUR LA RÉPARATION D'UN QUATRIPORTEUR - 528 \$

CM-201111342

10.8

Considérant la situation financière et la condition de madame Cayer pour qui son quadriporteur est une ressource essentielle;

Considérant que cette dame avait pris les moyens requis pour éviter un tel incident, mais que les dommages causés n'ont pu être évités du fait de la violence de ces intempéries;

Considérant qu'à la suite des refus de la fiducie de l'ouest et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, madame Cayer demande l'aide de la Ville de Montréal-Est pour payer les dommages causés à son quadriporteur du fait des intempéries survenues le 10 août dernier;

Considérant que cette dame n'a pas d'autres ressources à qui s'adresser afin d'obtenir de l'aide.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De considérer la demande de madame Cayer et de lui accorder un don de 528 \$ pour la réparation de son quadriporteur endommagé lors des intempéries du 10 août 2011 sur la rue Ste-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE

11

PROCLAMATION

12

AFFAIRE NOUVELLE

13

RESTRUCTURATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

13.1

CM-201111343

Considérant que la Ville de Montréal-Est subira des pertes importantes de revenus à la suite de la transformation de la raffinerie Shell en terminal;

Considérant que plusieurs entreprises ayant contesté l'évaluation de leur immeuble ont eu gain de cause, réduisant ainsi les revenus de la Ville;

Considérant que le processus de contestation d'évaluation foncière a été entrepris par d'autres entreprises situées sur le territoire de notre municipalité;

Considérant que le conseil estime que l'administration municipale doit participer à l'effort de rationalisation rendue nécessaire par les pertes de revenus, et ce, dans le but d'en limiter les impacts fiscaux sur les contribuables de Montréal-Est;

Considérant le rapport préparé par monsieur Louis Lemay et intitulé Projet de restructuration de l'administration municipale de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'abolir les postes suivants :

- Chef de la division des ressources humaines;
- Chef de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires;
- Trésorier adjoint;
- Directeur des services techniques et directeur général adjoint;
- Directeur des travaux publics.

De verser aux titulaires des postes suivants les sommes qui leur sont dues en vertu des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs* ainsi que les indemnités de départ suivantes :

- Chef de la division des ressources humaines; 4 mois de salaire;
- Chef de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires; 3 mois de salaire;
- Trésorier adjoint; 6 mois de salaire.

De modifier l'organigramme de la Ville de Montréal-Est de façon à ce que :

- La division des loisirs, de la culture et des services communautaires relève désormais de la division des affaires publiques et des communications;
- La direction des travaux publics et la division des ressources humaines relèvent désormais de la direction générale;
- La direction des services techniques relève désormais de la direction du greffe et des archives.
- De créer un poste d'ingénieur, lequel relèvera de la direction du greffe et des archives et d'établir le salaire pour ce poste à 80 000 \$.

D'offrir le poste d'ingénieur à l'actuel directeur des services techniques et directeur général adjoint;

De prévoir une somme suffisante afin de payer les sommes dues en vertu des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs* ainsi qu'une indemnité de départ équivalent à 6 mois de salaire au directeur des services techniques et directeur général adjoint advenant que celui-ci refuse l'offre qui lui est faite d'occuper le poste d'ingénieur pour la Ville de Montréal-Est;

De diminuer le salaire du Chef de la division de l'informatique de 10 000 \$;

D'autoriser une dépense de 275 000 \$ pour le paiement des indemnités de départ, des services professionnels d'un conseiller spécialisé en transition de carrière et d'un psychologue pour un maximum de 6 rencontres pour les employés touchés par cette restructuration ainsi que pour le paiement de tout déficit de solvabilité devenu exigible conséquemment au départ de ces employés, et ce, en conformité avec les dispositions du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est;

De mandater le directeur général pour procéder à cette restructuration de la Ville de Montréal-Est et à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major
Mme la conseillère Anne St-Laurent
M. le conseiller Mario Bordeleau
M. le conseiller Michel Bélisle
M. le conseiller Alain Dion
M. le maire Robert Coutu

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201111344

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
